



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le mot du Président

Les bâtiments et installations réalisées depuis 2015 sont maintenant tous en exploitation. Les plus récemment mis en service (digestion des boues d'épuration et production de biogaz en 2021) sont au bénéfice d'une année complète d'exploitation alors que certains autres comptent déjà trois ans de service. De récents contrôles effectués parmi ces derniers montrent la bonne résistance des bétons aux agressions chimiques qu'ils subissent lors du traitement des eaux usées.

En réduisant d'environ 30% la quantité de boues à incinérer, la digestion des boues d'épuration introduite en 2021 permet enfin à la ligne d'incinération de disposer d'une appréciée réserve de capacité. Celle-ci a été mis au profit de l'incinération de boues en provenance d'autres incinérateurs qui s'avéraient à l'arrêt en raison d'entretiens planifiés ou de pannes. Dans ce contexte, malgré son âge, la ligne d'incinération continue à nous impressionner par sa capacité. Il n'en reste pas moins que cette ligne doit être renouvelée vu sa vétusté, projet pour lequel un responsable nouvellement recruté est venu renforcer les équipes en place.

Le personnel d'exploitant persévère à affiner ses connaissances et compétences de la conduite et de l'entretien des nouveaux traitements alors que l'équipe de projet STEPact se dédie entièrement à la réalisation du bâtiment recevant le nouveau traitement biologique. Les travaux spéciaux de ce dernier sont d'ores et déjà achevés et ceux de gros œuvre parfaitement engagés.

L'année a également été marquée par le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion comptable et financière qui a été utilisé pour clôturer l'exercice 2022. À vocation transversale et fédératrice, son introduction témoigne de la volonté de moderniser tous les processus de la société.

Le Conseil d'administration, dont la composition demeure inchangée depuis 2021, s'est réuni à quatre reprises pour diriger la société dans un contexte marqué par une forte augmentation des prix d'énergie, des consommables et encore des matériaux de construction.

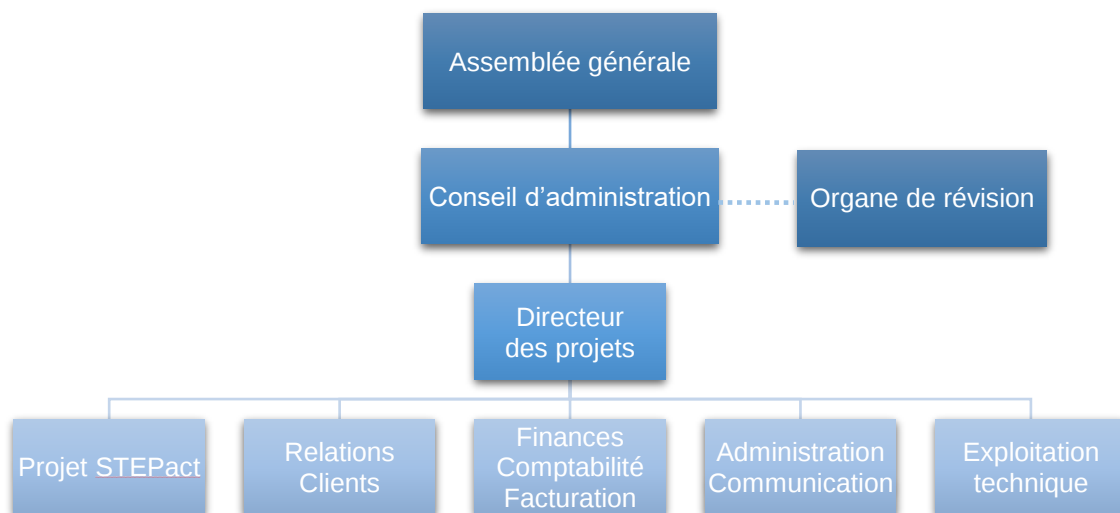
J'adresse mes vifs remerciements pour leur engagement et soutien aux membres du Conseil d'administration et me réjouis des débats qui ne manqueront pas de l'animer.

Au terme de cet exercice 2022, le Conseil d'administration remercie le personnel d'exploitation de la STEP à continuer à tirer le meilleur parti des nouvelles installations et félicite l'équipe du projet pour son engagement à réaliser le nouveau bâtiment de traitement biologique.

Pierre-Antoine Hildbrand
Conseiller municipal
Président du Conseil d'administration d'Épura SA

Organisation

L'organisation d'Epura SA se décline comme suit :



Le poste de chef de projet STEPact, précédemment occupé par M. Michel Obrecht, a été mis au concours et repourvu au 20 septembre 2022 par Mme Virginie Landragin.

Le nombre d'équivalent plein temps affecté au projet STEPact est demeuré stable.

Durant cette même période, le recrutement d'un chef de projet de la nouvelle ligne d'incinération a été initié. Ce nouveau poste a été repourvu et M. Rémi Taland a pris ses fonctions au 1^{er} avril 2022.

Le personnel chargé de l'exploitation compte au 31.12.2022, 43.15 équivalent plein temps et 1.3 auxiliaires (ept) à son organigramme, sous la direction de M. Guillermo Grunauer, chef d'usine, est rattaché à la division *production et épuration* du service de l'eau.

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 11 mars 2022 de manière restreinte, en raison de la COVID-19. Selon l'art. 731 al. 2 CO, il a été renoncé à la présence de l'organe de révision.

Le représentant de la Ville de Lausanne, l'actionnaire unique, y a adopté le rapport annuel et les comptes de l'exercice 2021, donné décharge aux membres du Conseil d'administration et procédé à la réélection du Conseil d'administration pour un mandat d'une année, dans leur composition actuelle et notamment M. Hildbrand, Président, et M. Company, Vice-Président, ainsi que de Fidinter SA, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2022.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de :

M.	Pierre-Antoine Hildbrand	président depuis 2016
M.	Xavier Company	vice-président depuis 2021
M.	Sébastien Apothéloz	administrateur depuis 2015

M. Emmanuel Bourquin	administrateur depuis 2015
Me Estelle Chanson	administratrice depuis 2020
Mme Danièle Petoud	administratrice depuis 2021
Mme Delphine Waroux	administratrice depuis 2019

Le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière le 2 mars, 17 juin, 2 septembre et 14 décembre, pour débattre et gérer les affaires structurelles, administratives et financières de la société.

Différents objets lui ont également été soumis par voie de consultation informatique entre les séances.

Historique 2015-2021 de la société

Les principales dates de la société Epura SA sont :

- 16.06.2015 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2015/21 consacré à la politique municipale en matière de protection des eaux, et notamment à l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la station d'épuration de la région lausannoise
- 20.08.2015 Décision, de la Municipalité de Lausanne, de créer la société anonyme chargée de réaliser les nouvelles chaînes de traitement et d'exploiter les installations de la STEP de Vidy, société qui porte le nom d'**Epura S.A.** et désignation des membres de son Conseil d'administration
- 01.09.2015 Assemblée constitutive d'Epura SA
- 15.09.2015 Inscription d'Epura SA au Registre du Commerce
- 15.09.2015 Première séance du Conseil d'administration, composé de M. Olivier Français, directeur des travaux, président, Mme Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, vice-présidente, ainsi que MM. Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs
- 01.01.2016 Reprise par Epura SA des bâtiments, équipements et installations, existant sur la parcelle n°4204 de Lausanne, y compris les ouvrages et parties intégrantes grevant d'autres parcelles et le domaine public
- 12.04.2016 Première Assemblée générale ordinaire
- 17.08.2016 Assemblée générale extraordinaire pour la nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration, désignés par la Municipalité de Lausanne le 7 juillet 2016, à savoir MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Olivier Français, Conseiller aux Etats, Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs
- 04.04.2017 Deuxième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Olivier Français, Conseiller aux Etats, Michel Odier, président de la CISTEP,

Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.

- 25.09.2017 Transfert de propriété d'un secteur du collecteur d'amenée des eaux usées de la Commune de Lausanne à Epura SA
- 18.10.2017 Transfert de propriété d'un secteur du collecteur d'amenée des eaux usées de l'Entente Mèbre-Sorge à Epura SA
- 01.01.2018 Le directeur des projets, l'assistante administrative et les collaborateurs en charge du projet STEPact sont rattachés, depuis le 1^{er} janvier 2018 au service de l'eau.
- 20.03.2018 Troisième Assemblée générale ordinaire.
Démission de M. Olivier Français de son mandat d'administrateur.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Odier, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.
- 01.06.2018 Assemblée générale extraordinaire pour la désignation de Fidinter SA comme organe de révision.
- 04.10.2018 Modification de la servitude de la canalisation d'égouts 389'846 de l'Entente Mèbre-Sorge.
- 19.03.2019 Quatrième Assemblée générale ordinaire.
Démission de M. Michel Odier de son mandat d'administrateur.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau et, Emmanuel Bourquin, chef du service des finances, administrateurs.
- 20.09.2019 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection du remplaçant de M. Michel Odier, M. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP et de deux nouvelles administratrices externes au sein du Conseil d'administration, Me Miriam Mazou, avocate associée au sein de l'Etude St-François.ch et, Mme Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 20.03.2020 Cinquième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Miriam Mazou, avocate associée au sein de l'Etude St-François.ch et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 07.10.2020 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection de la remplaçante de Me Miriam Mazou qui n'a pas souhaité renouveler son mandat au sein du Conseil d'administration, Me Estelle Chanson.

- 24.03.2021 Sixième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que MM. Michel Pellegrinelli, président de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste SFA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.
- 31.08.2021 Assemblée générale extraordinaire pour l'élection des remplaçants de MM. Jean-Yves Pidoux et Michel Pellegrinelli, démissionnaires, Mme Danièle Petoud, présidente de la CISTEP et M. Xavier Company, directeur des services industriels lausannois.
- 11.03.2022 Septième Assemblée générale ordinaire.
Réélection et nomination formelle des membres, du vice-président et du président du Conseil d'administration : MM. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, président, Xavier Company, directeur des services industriels, vice-président, ainsi que Mme. Danièle Petoud, présidente de la CISTEP, Sébastien Apothéloz, chef du service de l'eau, et Emmanuel Bourquin, chef du service des finances ainsi que de Mmes Estelle Chanson, avocate associée au sein de l'Etude Bourgeois Avocat SA, spécialiste SFA en droit du travail, et Delphine Waroux, directrice de la société Amandel SA.



Rapport de l'organe de révision



EPURA SA, Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2022

Lausanne, le 1^{er} mars 2023

70725 Ch/Zm/dx

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de
EPURA SA, Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EPURA SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 11 à 20) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activité, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



Membre indépendant

fidinter

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

fidinter

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 1^{er} mars 2023

Fidinter SA



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Scribble.com

er Ardit Zmajlaj
Bachelor HES en économie d'entreprise

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, annexe)

EPURA SA, Lausanne

BILAN AU 31 DECEMBRE

	Notes	2022		2021	
		CHF	%	CHF	%
ACTIF					
Actif circulant		26'004'963.86	14.4	12'900'393.95	8.4
Trésorerie	1	20'420'275.79		10'869'298.35	
Créances résultant de ventes et de prestations de services	2	2'091'362.85		1'246'251.90	
Autres créances à court terme	3	212'835.18		98'672.80	
Actifs de régularisation	4	3'280'490.04		686'170.90	
Actif immobilisé		154'591'511.24	85.6	140'567'325.02	91.6
Immobilisations corporelles	5	153'060'708.59		138'562'254.82	
Immobilisations incorporelles	6	1'530'802.65		2'005'070.20	
Total de l'actif		180'596'475.10	100.0	153'467'718.97	100.0
PASSIF					
Capitaux étrangers à court terme		34'646'475.10	19.2	5'917'718.97	3.9
Dettes résultant d'achats et de prestations	7	5'067'583.12		2'455'553.53	
Dettes à court terme portant intérêts	8	26'600'000.00		850'000.00	
Passifs de régularisation	9	2'978'891.98		2'612'165.44	
Capitaux étrangers à long terme		145'850'000.00	80.8	147'450'000.00	96.1
Dettes à long terme portant intérêts	10	145'850'000.00		147'450'000.00	
Capitaux étrangers		180'496'475.10	99.9	153'367'718.97	99.9
Fonds propres		100'000.00	0.1	100'000.00	0.1
Capital-actions		100'000.00		100'000.00	
Bénéfice reporté		-		-	
Bénéfice de l'exercice		-		-	
Total du passif		180'596'475.10	100.0	153'467'718.97	100.0

EPURA SA, Lausanne

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Notes	2022		2021	
		CHF	%	CHF	%
Produits nets des ventes et des prestations de services		26'806'602.55	100.0	24'153'652.73	100.0
Chiffre d'affaires brut	11	26'806'602.55		24'153'652.73	
Charges directes d'exploitation		-14'033'981.75	-52.4	-13'529'991.48	-56.0
Personnel emprunté exploitation		-5'129'007.42		-5'052'126.46	
Autres charges directes d'épuration	12	-8'904'974.33		-8'477'865.02	
Bénéfice brut d'exploitation		12'772'620.80	47.6	10'623'661.25	44.0
Charges d'exploitation		-4'593'351.18	-17.1	-4'500'295.17	-18.6
Charges de personnel	13	-1'819'368.90		-1'554'320.01	
Autres charges d'exploitation	14	-2'773'982.28		-2'945'975.16	
Résultat d'exploitation avant amortissements		8'179'269.62	30.5	6'123'366.08	25.4
Amortissements sur immobilisations	15	-5'815'782.00	-21.7	-4'634'837.64	-19.2
Résultat d'exploitation avant intérêts		2'363'487.62	8.8	1'488'528.44	6.2
Charges et produits financiers	16	-1'944'085.64	-7.3	-1'488'528.44	-6.2
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	17	-419'402.00		-	
Bénéfice de l'exercice		-	0.0	-	0.0

EPURA SA, Lausanne

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2022	2021
	CHF	CHF
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5'240'945.66	3'780'089.82
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements sur immobilisations corporelles	5'815'782.00	4'634'837.64
Variation des provisions à court terme	-	-
Variation des créances résultant de ventes et de prestations	-845'110.95	-850'651.50
Variation des autres créances à court terme	-114'162.38	-98'642.80
Variation des actifs de régularisation	-2'594'319.14	-355'462.05
Variation des dettes résultant d'achats et de prestations *	2'612'029.59	112'589.94
Variation des autres dettes à court terme	-	-104'206.71
Variation des passifs de régularisation	366'726.54	441'625.30
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-19'839'968.22	-12'070'231.27
Investissement dans des immobilisations corporelles *	-19'839'968.22	-14'162'988.52
Subventions reçues	-	2'092'757.25
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	24'150'000.00	-850'000.00
Remboursements d'emprunts	-850'000.00	-850'000.00
Augmentation d'emprunts	25'000'000.00	-
Variation de la trésorerie	9'550'977.44	-9'140'141.45
Justification		
Solde de trésorerie au 1er janvier	10'869'298.35	20'009'439.80
Solde de trésorerie au 31 décembre	20'420'275.79	10'869'298.35
Variation de la trésorerie	9'550'977.44	-9'140'141.45

* La variation des dettes résultant d'investissements n'est pas considérée dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, mais est comprise dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition. Les escomptes sont portés en diminution du prix d'achat. Les intérêts liés au financement des constructions en cours, ainsi que les prestations internes liées au suivi du chantier ne sont pas activés.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire dès leur mise en exploitation. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

31.12.2021

Les coûts de constructions des immeubles et d'acquisition d'équipements affectés à la phase 2 du projet STEPact mise en exploitation en 2021 ont été transférés sur l'exercice 2021 pour respectivement CHF 44'011'080 et CHF 53'784'961, soit au total CHF 97'796'041. Sur la base de cette analyse, la part affectée à la phase 1 mise en exploitation en 2018 a été revue.

Les coûts de construction des immeubles de la phase 1 s'élèvent ainsi à CHF 3'431'065 au lieu de CHF 9'453'242 considérés en 2018 et les coûts d'acquisition des équipements se montent à CHF 458'168 au lieu de CHF 1'429'519 transférés sur l'exercice 2018.

Compte tenu du retraitement effectué sur les immobilisations transférées en exploitation en 2018, les amortissements 2018-2020 concernant les immobilisations corporelles affectées à la phase 1 ont été ajustés sur l'exercice 2021 entraînant une diminution de la charge d'amortissements de CHF 659'149 selon commentaire à la note 15.

31.12.2022

Des coûts complémentaires de constructions des immeubles et d'acquisition d'équipements ont été affectés aux phases 1 et 2 pour respectivement CHF 42'570 et CHF 4'203'186 sur l'exercice 2022. Ces immobilisations étant amorties dès la date de mise en exploitation des phases concernées (phase 1 : 2018; phase 2 : 2021), l'exercice 2022 a enregistré des amortissements complémentaires de CHF 264'942 selon commentaire à la note 15.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Véhicules et machines	5 à 10 ans	(selon durée de vie)
- Installations électromécaniques (reprises)	4 ans	
- Exutoire et traitement des graisses (repris)	10 ans	
- Bâtiments administratifs	30 ans	
- Ouvrages d'exploitation (gros œuvre)	40 ans	
- Parties mécaniques et électromécaniques	20 ans	
- Parties électromécaniques en milieu agressif	10 ans	
- Organe de mesures, commandes et de régulation (MCR)	10 ans	
- Sécurisation du Site	6 ans	(dès l'exercice 2020)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles rachetées à la Ville de Lausanne lors de constitution de la société seront amorties sur une durée de 6 ans dès l'exercice 2020.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
II. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat		
1. Trésorerie	20'420'275.79	10'869'298.35
PostFinance	221'499.22	50'794.77
Banque Cantonale Vaudoise, c/c	22'825.10	22'994.15
UBS SA, c/c	20'175'951.47	10'795'509.43
2. Créances résultant de ventes et de prestations de services	2'091'362.85	1'246'251.90
Créances envers des tiers	939'210.10	454'807.75
Créances envers l'actionnaire - Ville de Lausanne	1'152'152.75	791'444.15
3. Autres créances à court terme	212'835.18	98'672.80
Créances envers la TVA	212'745.48	98'642.80
Frais à refacturer	89.70	30.00
4. Actifs de régularisation	3'280'490.04	686'170.90
Charges payées d'avance	18'664.00	20'858.40
VDL - DDP 1er semestre N+1	-	315'312.50
VDL - Facturation complémentaire prestations Epora au Service de l'eau	2'480'579.36	-
VDL - Vente de biométhane à facturer	-	350'000.00
Subvention ASIG Biogaz 2021 et 2022 à recevoir	781'246.68	-
5. Immobilisations corporelles	153'060'708.59	138'562'254.82
Equipements	5.1 59'545'929.51	59'371'858.19
Immeubles et constructions	5.2 76'243'114.55	63'475'413.58
Frais communs durant la construction	5.3 19'364'421.78	17'807'740.30
Subventions reçues	5.4 -2'092'757.25	-2'092'757.25

Les engagements liés aux retenues de garanties ne sont pas comptabilisés et se montent à un total d'environ CHF 3'259'255 à fin 2022 (2021 : CHF 4'528'000). Les montants concernant les phases en exploitation seront activés lors de la libération des garanties et amortis sur la durée résiduelle des investissements concernés.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
5.1 Equipements	59'545'929.51	59'371'858.19
Machines et appareils	27'918.99	-
Equipements d'exploitation	65'362'880.93	63'412'079.93
Fond d'amortissement équipements d'exploitation	-16'216'970.88	-12'550'760.53
Equipements mobiles	84'181.05	72'481.05
Fonds d'amortissement équipements mobiles	-43'547.65	-26'711.45
Véhicules	32'408.00	32'408.00
Fond d'amortissement véhicules	-32'408.00	-32'408.00
Equipements d'exploitation en construction	10'331'467.07	8'464'769.19
Comme mentionné en page 4, les équipements affectés à la phase 2 du projet STEPact ont été mis en exploitation en 2021.		
5.2 Immeubles et constructions	76'243'114.55	63'475'413.58
Immeubles d'exploitation	51'309'087.22	49'009'132.22
Fond d'amortissement Immeubles d'exploitation	-3'889'255.37	-2'443'227.42
Génie civil - Exutoire *	2'124'399.60	2'124'399.60
Fond d'amortissement Génie civil - Exutoire *	-1'487'079.75	-1'274'639.80
Immeubles d'exploitation en construction	28'019'135.74	15'913'601.28
Immeuble administratif PF en construction	166'827.11	146'147.70
Les immeubles sont grevés d'un droit de superficie avec une redevance annuelle de CHF 630'625 jusqu'au 4 février 2076.		
Comme mentionné en page 4, les coûts de construction affectés à la phase 2 du projet STEPact ont été mis en exploitation en 2021.		
* Ces immobilisations sont présentées au 31.12.2022 dans le poste "Immeubles et constructions", alors qu'ils figuraient précédemment dans le poste "Equipements". Les chiffres de l'exercices précédents ont été retraités, afin d'assurer la comparaison avec ceux de l'exercice 2022.		
5.3 Frais communs à répartir	19'364'421.78	17'807'740.30
Frais de construction et d'équipements à ventiler	19'364'421.78	17'807'740.30
5.4 Subventions reçues	-2'092'757.25	-2'092'757.25
Subvention nette Etat de Vaud - traitement azote (1er décompte partiel)	-2'092'757.25	-2'092'757.25
6. Immobilisations incorporelles	1'530'802.65	2'005'070.20
Essais pilotes pour le traitement des micropolluants	2'614'012.68	2'614'012.68
Fonds amortissement essais pilotes traitement micropolluants	-1'307'006.48	-871'337.58
Etude Phos4Life *	108'000.00	108'000.00
Plan général d'évacuation des eaux intercommunal	231'592.40	231'592.40
Fonds amortissement Plan général d'évacuation des eaux intercommunal	-115'795.95	-77'197.30

* Une subvention de l'Etat de Vaud a été portée en diminution des coûts de l'étude Phos4Life en cours pour un montant net de CHF 102'000.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
7. Dettes résultant d'achats et de prestations	5'067'583.12	2'455'553.53
Dettes envers des tiers	3'916'772.97	1'725'447.38
Dettes envers l'actionnaire - Ville de Lausanne	1'150'810.15	730'106.15
8. Dettes à court terme portant intérêts	26'600'000.00	850'000.00
Part à court terme des emprunts	26'600'000.00	850'000.00
9. Passifs de régularisation	2'978'891.98	2'612'165.44
Intérêts courus sur emprunts	624'517.15	349'673.50
VDL - Excédent facturation prestations Epura au Service de l'eau	-	1'264'640.20
VDL - Solde à payer prestations Service de l'eau à Epura	211'701.88	448'547.04
VDL - Solde à payer coûts de personnel Service de l'Eau à Epura	234'288.91	129'021.90
VDL - Provision surconsommation eau 4ème trimestre	-	287'240.00
VDL - Estimation ajustement tarifs vente 2021 et 2022 Biogaz	1'691'069.80	-
VDL - intérêts cautionnement	174'180.55	108'250.00
Provision autres charges à payer et divers	43'133.69	24'792.80
10. Dettes à long terme portant intérêts	145'850'000.00	147'450'000.00
PostFinance, à Berne (8.12.2016-8.12.2031) - 1.1 %	30'000'000.00	30'000'000.00
UBS SA, à Zurich (30.06.2016-30.06.2023) - 0.3 %	25'000'000.00	25'000'000.00
UBS SA, à Zurich (16.11.2017-16.11.2033) - 1.149 %	20'000'000.00	20'000'000.00
UBS SA, à Zurich (16.11.2017-16.11.2042) - 1.415 %	30'000'000.00	30'000'000.00
UBS SA, à Zurich (15.04.2019 - 15.04.2044) - 1.03 %	27'450'000.00	28'300'000.00
UBS SA, à Zurich (02.12.2019 - 02.12.2027) - 0.15 %	15'000'000.00	15'000'000.00
UBS SA, à Zurich (15.06.2022 - 15.06.2038) - 2.065 %	25'000'000.00	-
Moins : part à court terme des emprunts	-26'600'000.00	-850'000.00
Les emprunts auprès de l'UBS sont au bénéfice de garanties de la Ville de Lausanne.		
11. Chiffre d'affaires brut	26'806'602.55	24'153'652.73
Produits bruts prestations STEP :		
- Ville de Lausanne, vente énergie	1'429'907.01	1'510'695.70
- Autres produits STEP	2'404'700.41	1'864'142.03
- Subvention Biogaz 2022	534'525.31	-
Produits contrat de prestations Ville de Lausanne	22'413'869.42	20'755'214.60
Loyers encaissés	23'600.40	23'600.40

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
12. Autres charges directes d'épuration	-8'904'974.33	-8'477'865.02
Fournitures pour les traitements des eaux usées	-1'789'670.97	-1'246'311.86
Alimentation et élimination	-4'531'449.91	-4'678'063.22
Frais de transports	-243'024.25	-280'657.20
Taxe fédérale micropolluants	-2'295'216.00	-2'230'416.00
Outils	-45'613.20	-42'416.74
13. Charges de personnel	-1'819'368.90	-1'554'320.01
Personnel emprunté administratif	-1'574'636.46	-1'326'143.70
Indemnités du Conseil d'administration	-106'915.30	-105'516.04
Autres charges de personnel	-137'817.14	-122'660.27
14. Autres charges d'exploitation	-2'773'982.28	-2'945'975.16
Droit de superficie et loyers	-630'625.00	-630'625.00
Entretien et réparation des biens-fonds du PA	-1'162'076.57	-1'380'347.02
Entretien et réparation des biens meubles	-96'519.87	-80'114.97
Téléphone, frais de port	-5'607.38	-7'380.01
Prestations facturées diverses	-47'515.62	-12'012.30
Prestations facturées diverses par Ville de Lausanne	-132'200.00	-150'800.00
Honoraires de laboratoire	-94'674.98	-163'310.50
Honoraires de l'organe de révision	-17'700.00	-9'600.00
Honoraires de comptabilité	-195'800.00	-195'800.00
Honoraires d'étude, expertises	-25'528.02	-25'503.09
Honoraires pour prestations de conseil en gestion, fiscalité	-5'668.00	-
Assurances	-101'633.50	-100'957.45
Matériel de bureau, cotisations	-10'783.62	-11'430.15
Frais de déplacement	-	-470.30
Frais de communication	-1'287.39	-234.52
Imprimés, publications	-6'287.18	-4'167.96
Droits et émoluments	-99'107.60	-93'137.81
Frais de nettoyage	-51'459.48	-
Frais informatiques	-86'105.96	-80'084.08
Autres charges d'exploitation	-3'402.11	-

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
15. Amortissements sur immobilisations	-5'815'782.00	-4'634'837.64
Equipements d'exploitation, Véhicules :		
- Réduction amortissements 2018-2020 phase 1 *	-	207'486.03
- Amortissements complémentaires phases 1 et 2 **	-204'252.70	-
- Amortissements ordinaires	-3'478'793.85	-3'279'439.05
Génie Civil - Exutoire	-212'439.95	-212'439.95
Immeubles d'exploitation :		
- Réduction amortissements 2018-2020 phase 1 *	-	451'662.53
- Amortissements complémentaires phases 1 et 2 **	-60'689.45	-
- Amortissements ordinaires	-1'385'338.50	-1'327'839.65
Immobilisations incorporelles	-474'267.55	-474'267.55
* Les ajustements des amortissements 2018-2020 suite au retraitement de l'intégration de la phase 1 ont entraîné sur l'exercice 2021 une diminution de la charge de CHF 659'148.56.		
** Les amortissements complémentaires sur les coûts affectés en 2022 aux phases 1 et 2 pour la période de leur mise en exploitation jusqu'à l'exercice 2021 se montent à CHF 264'942.15.		
16. Charges et produits financiers	-1'944'085.64	-1'488'528.44
Intérêts passifs sur emprunts	-1'648'133.65	-1'379'658.30
Intérêts VDL sur cautions	-174'180.55	-108'250.00
Autres charges financières	-361.56	-46.59
Autres produits financiers	4'298.02	-
Commissions et frais pour acquisition de financement	-125'707.90	-573.55
17. Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	-419'402.00	-
Subvention Biogaz 2021	246'721.37	-
Unité filtre mobile eau industrielle - test	-107'278.72	-
Ajustement tarif vente 2021 Biogaz	-534'057.80	-
Excédent sur facturation Biogaz 2021	-24'786.85	-

III. Informations complémentaires

18. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

EPURA SA n'a pas eu de personnel propre au cours des exercices 2022 et 2021, les charges de personnel figurant dans le compte de résultat correspondent aux montants facturés par la Ville de Lausanne.

EPURA SA, Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
19. Actifs engagés en garantie de dettes de la société		
Actifs engagés en garantie de dettes de la société	76'243'114.55	63'475'413.58
Immeubles et constructions	76'243'114.55	63'475'413.58
Hypothèque nominative selon DDP	1'875'000.00	1'875'000.00

20. Engagements conditionnels

Engagements conditionnels		
Litige en cours de procédure	pm	pm

Il s'agit du litige concernant la révocation de l'adjudication du traitement des micropolluants au consortium Suez - Techfina qui a fait l'objet d'un recours et dont l'issue est actuellement incertaine.

21. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil d'administration, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2022 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

22. Honoraires de l'organe de révision

Honoraires de l'organe de révision	17'700.00	9'600.00
Prestations de révision (yc transitoires)	17'100.00	9'000.00
Autres prestations	600.00	600.00

23. Autres informations

Activités opérationnelles d'Epura SA

Les travaux de construction des nouvelles infrastructures de traitement des eaux de la STEP ont débuté en 2016 et devraient vraisemblablement se poursuivre jusqu'en 2026. Les ouvrages des phases 1 et 2 du projet d'investissement ont été mis en exploitation respectivement en 2018 et 2021. En parallèle aux constructions en cours, l'exploitation opérationnelle de la station d'épuration est effectuée par le personnel du Service de l'eau sous la conduite d'EPURA SA, dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre la Ville de Lausanne et EPURA SA.

Exonération fiscale

EPURA SA est exonérée de l'impôt sur le bénéfice et le capital selon décision de l'Administration cantonale des impôts du 16 janvier 2014.

Prestations facturées par la Ville de Lausanne

Prestations facturées par la Ville de Lausanne	13'302'995.20	14'307'665.05
Prestations Service de l'eau (TTC)	7'869'802.00	7'347'279.90
Autres prestations (TTC)	5'433'193.20	6'960'385.15



Commentaires sur le compte de bilan de l'exercice

Le total des actifs de l'exercice sous revue se porte à **CHF 180'596'475** (+17.7% par rapport à l'exercice 2021).

Cette hausse de 27.1 millions CHF se constitue de **l'actif circulant** plus élevé de 13.1 millions CHF et de **l'actif immobilisé** plus élevé de 14 millions CHF.

L'évolution de **l'actif circulant** s'explique notamment par :

- la **trésorerie** (+9.5 millions CHF) : la hausse du niveau des liquidités au 31.12.2022 par rapport au 31.12.2021 est principalement imputable :
 - ✓ à l'émission d'un nouvel emprunt pour 25 millions CHF ;
 - ✓ à la facturation des amortissements des phases 1 et 2 pour 5.8 millions CHF ;
 - ✓ compensée par les paiements des dépenses de projet pour 19.8 millions CHF.

Le paiement des factures d'exploitation est couvert par la trésorerie dégagée sur les acomptes mensuels versés par la Ville de Lausanne ainsi que sur les produits bruts d'exploitation de la STEP.

Les flux de trésorerie dégagés par les activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans le tableau en page 3 des comptes annuels.

- les **créances résultant de ventes et de prestations de services** (+845 KCHF) : les postes ouverts au 31.12.2022 correspondent pour la plus grande part à la facturation des prestations :
 - ✓ de vente de bio-méthane et de chaleur aux Services industriels de Lausanne (septembre à décembre) ;
 - ✓ de traitement des boues d'épurations des autres STEP (novembre et décembre) ;
 - ✓ de la rétrocession de la taxe CO2 par les Services industriels de Lausanne.
- les **autres créances à court terme** (+114 KCHF) augmentent en raison du montant de TVA à récupérer au titre du dernier trimestre qui est supérieur au montant récupérable au 31.12.2021 (facturation des prestations de chantier plus importantes).
- les **actifs de régularisation** (+2.5 millions CHF) : l'augmentation des actifs de régularisation s'explique principalement par :
 - ✓ un produit à recevoir pour les prestations d'Epura SA facturées au Service de l'eau, les acomptes versés n'ont pas été suffisants pour couvrir l'excédent de charges de l'exercice ;
 - ✓ une subvention d'exploitation à recevoir pour soutenir les producteurs de bio-méthane (exercice 2021 et 2022).

L'évolution de l'**actif immobilisé** s'explique notamment par :

- les **immobilisations corporelles et incorporelles** qui évoluent de +14 millions CHF par :
 - ✓ les dépenses d'investissement des phases 2 et 3 du projet STEPact (+19.8 millions CHF) ;
 - ✓ la comptabilisation sur 2022 des amortissements sur les immobilisations (-5.8 millions CHF) comme suit:
 - amortissements sur les immobilisations reprises à la Ville de Lausanne dès la création d'Epura SA en 2016 conformément au plan d'amortissement défini par le CA (-212 KCHF) ;
 - complément d'amortissements sur les immobilisations du projet (phase 1 et 2) sur les années 2018 à 2021 (-265 KCHF) ;
 - amortissements sur les immobilisations de la phase 2 du projet (prétraitement, traitement primaire, digestion des boues, et production de biogaz) (-4'864 KCHF) ;
 - amortissements sur les immobilisations incorporelles (-475 KCHF).

Le total des passifs de l'exercice sous revue se porte à **CHF 180'596'475** (+17.7% par rapport à l'exercice 2021).

Cette hausse de 27.1 millions CHF se constitue des **capitaux étrangers à court terme** plus élevés de 28.7 millions CHF, des **capitaux étrangers à long terme** moins élevés de KCHF 1'600, alors que les **fonds propres** sont restés constants.

L'évolution des **capitaux étrangers à court terme** s'explique notamment par :

- les **dettes résultant d'achats et de prestations** qui augmentent de 2'612 KCHF principalement par l'augmentation:
 - ✓ des factures ouvertes adressées par les mandataires et entreprises travaillant sur les projets (+2'109 KCHF) ;
 - ✓ des dettes envers la Ville de Lausanne (+420 KCHF) ;
 - ✓ des factures ouvertes adressées aux entreprises travaillant avec l'exploitation de la STEP (+83 KCHF).
- les **dettes à court terme portant intérêts** qui augmentent de 25.7 millions CHF en raison du reclassement à court terme de l'emprunt de 25 millions CHF remboursable le 30 juin 2023 et de la part à court terme du dernier emprunt contracté en 2022 (750 KCHF).
- les **passifs de régularisation** qui augmentent de 367 KCHF par :
 - ✓ la comptabilisation d'une note de crédit à émettre envers les Services industriels de Lausanne pour tenir compte de l'ajustement tarifaire sur les ventes de bio-méthane (2021 et 2022) (+1'691 KCHF) ;
 - ✓ la comptabilisation d'un excédent de facturation au Service de l'eau sur l'exercice 2021 (complément à facturer en 2022) (-1'264 KCHF) ;
 - ✓ la comptabilisation d'intérêts courus plus élevés qu'en 2021 correspondant aux intérêts du dernier emprunt contracté en 2022 (+341 KCHF) ;
 - ✓ la comptabilisation d'un solde à payer au Service de l'eau inférieur à 2021 (- 132 KCHF) ;
 - ✓ la comptabilisation en 2021 d'une provision pour surconsommation d'eau (-287 KCHF) ;

- ✓ la comptabilisation de provisions diverses supérieure de 18 KCHF par rapport à 2021.

L'évolution des **capitaux étrangers à long terme** s'explique par :

- ✓ l'émission d'un nouvel emprunt en 2022 (+ 25 millions CHF) ;
- ✓ le reclassement de l'emprunt remboursable en 2023 dans les dettes à court terme (-25 millions CHF) ;
- ✓ le remboursement de la part à court terme des emprunts de 1'600 KCHF prévu en 2023.

Commentaires sur le compte de résultat de l'exercice

Le **chiffre d'affaires brut** (produits nets des ventes et des prestations de services) de l'exercice sous revue atteint un résultat de **CHF 26'806'602** (+11% par rapport à l'exercice 2020).

Cette augmentation de 2'653 KCHF s'explique par :

- la hausse des recettes en lien avec **le contrat de prestations Ville de Lausanne** (+1'659 KCHF) ;
- une baisse des ventes d'énergie liée à la moindre quantité de chaleur remise au réseau de chauffage à distance (-81 KCHF) ;
- la comptabilisation d'une subvention d'exploitation pour soutenir la production de bio-méthane (+534 KCHF) ;
- une hausse des autres produits STEP (+540 KCHF) due principalement à une plus grande quantité traitée de boues en provenance d'autres STEP.

Les produits du **contrat de prestations Ville de Lausanne** couvrent, en outre, les **charges** :

- **directes d'exploitation**, qui se sont avérées plus élevées (+504 KCHF) en raison notamment
 - ✓ de l'indexation des salaires du personnel d'exploitation de la STEP à partir de septembre 2022 ;
 - ✓ d'une plus grande consommation et d'une hausse des prix des produits nécessaires au traitement de l'eau ;
 - ✓ d'une moindre consommation d'énergie électrique suite à l'arrêt des anciennes installations de traitement biologique à partir de septembre 2021 ;
 - ✓ de l'augmentation du prix du gaz nécessaire à l'incinération des boues d'épuration ;
 - ✓ d'une plus grande consommation d'eau potable suite à l'arrêt de la cellule de pompage d'eau industrielle courant 2021 ;
 - ✓ d'une plus grande quantité de matières mises en décharge ;
 - ✓ d'une augmentation du nombre d'équivalent-habitants pour le calcul de la taxe sur les micropolluants.
- **d'exploitation** plus élevées (+93 KCHF) en raison principalement :
 - ✓ de l'embauche d'un chef de projet pour la future ligne d'incinération des boues d'épuration ;
 - ✓ de l'indexation des salaires du personnel administratif à partir de septembre 2022 ;
 - ✓ d'une hausse des prestations de pompage et vidange ;
 - ✓ compensées par une baisse des charges d'entretien et de réparation des bâtiments et installations servant à l'exploitation ainsi que des honoraires de laboratoire.
- **d'amortissements sur immobilisations** plus élevés (+1'181 KCHF) en raison notamment de la correction de la charge d'amortissement des immobilisations des phases 1 et 2 sur les années 2018-2021 pour tenir compte des nouvelles factures de chantier reçues sur l'exercice 2022.

- **de charges financières** plus élevées (+456 KCHF) principalement en raison de l'émission d'un nouvel emprunt en 2022.
- **de charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période** plus élevés (+419 KCHF) en raison principalement de :
 - ✓ l'amortissement exceptionnel sur l'unité de filtrage mobile pour la production d'eau industrielle ;
 - ✓ de l'ajustement tarifaire sur les ventes de bio-méthane produit en 2021 ;
 - ✓ compensés par une subvention d'exploitation à recevoir pour soutenir la production de bio-méthane sur l'exercice 2021.

Exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues (STEP de Vidy)

Traitement des eaux

Volumes reçus, traités et déversés

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus à la STEP (en entrée) ont atteint 34 millions de m³. Cette diminution (-22% par rapport aux 43.6 millions de m³ en 2021) s'explique par une faible pluviométrie en 2022. Il faut rappeler néanmoins que les eaux déversées en entrée de STEP passent d'abord au travers de deux dégrilleurs d'orage qui permettent de capter et d'en extraire les plus gros détritux, avant de rejoindre l'exutoire en direction du lac.

Les précipitations cumulées s'élèvent à 939 mm en 2022, inférieures aux 1'305 mm de l'année précédente, et se situant en-dessous de la moyenne attendue de 1'000 à 1'200 mm par an.

L'évolution des différents volumes susmentionnés est récapitulée comme suit :

		2019	2020	2021	2022
En entrée	m ³	35'170'197	38'129'091	43'580'234	34'006'327
Déversé (en entrée, sans traitement)	m ³	4'686'932	3'162'319	5'794'008	2'198'314
En sortie de STEP (après traitements)	m ³	30'483'235	32'848'041	32'259'811	31'808'013

Equivalents-habitants

Le nombre d'équivalents-habitants calculés s'élève à 276'612 EH en 2022 (230'664 EH en 2021). Cette unité de mesure permet d'évaluer la charge traitée à la STEP en se basant sur la quantité moyenne de pollution émise par personne et par jour. Le nombre d'habitants effectivement raccordés ne cesse d'augmenter, passant de 255'009 habitants en 2021 à 258'395 en 2022 (+3'386).

		2019	2020	2021	2022
Calculés	EH	200'326	254'519	230'664	276'612
Effectivement raccordés	H	241'575	247'824	255'009	258'395

Résidus reçus, extraits et évacués

Les tonnages de résidus liquides et solides réceptionnés à la STEP par camions ou par les canaux des eaux usées sont :

		2019	2020	2021	2022
Vidange fosses septiques	t	276	229	276	203
Dépotages liquides et boueux	t	1'596	2'339	2'120	2'009
W-C chimiques / autres	t	14	15	752	772
Détritus interceptés aux grilles	t	390	609	509	455
Sables captés à Vidy	t	751	320	208	72
Sables Vuachère / Capelard	t	99	69	35	56
Sables d'autres STEP	t	52	55	54	152

Les tonnages d'apports extérieurs réceptionnés restent relativement stables par rapport aux années précédentes.

Du prétraitement en entrée de STEP, des résidus sont extraits puis évacués soit vers une décharge contrôlée (Deponie Teuftal AG à Frauenkappelen), soit vers l'usine d'incinération Tridel SA. La quantité de détritus interceptés par les grilles en entrée de STEP atteint 455 tonnes, soit une diminution de 10.6% par rapport aux 509 tonnes interceptées en 2021. Pour ce qui est du sable, 72 tonnes ont été captées en 2022, en diminution de 65.4% par rapport aux 208 tonnes de l'année précédente. Cette diminution s'explique par la faible pluviométrie en 2022.

Concentrations et rendements

Le suivi qualitatif des procédés d'épuration des eaux a été assuré par le laboratoire du Service de l'eau à Lutry. Durant l'année 2022, 351 échantillons d'eaux usées ont été prélevés (-43.3%), ce qui correspond à 2'567 résultats analytiques (-42.8%). Cette diminution s'explique par l'arrêt des traitements biologique et physico-chimique (septembre 2021). Voici les résultats moyens d'épuration exprimés en concentrations et rendements :

Concentrations		OEaux	2019	2020	2021	2022
Demande biologique en oxygène à 5 j ¹ (DBO5)	mg O ₂ /l	< 15	8	8	3.4	48.6
Demande chimique en oxygène ² (DCO)	mg O ₂ /l	< 45	32	22.4	49.5	112.0
Phosphore total (P _{tot})	mg P/l	< 0.80	0.21	0.13	0.22	0.45
Matières en suspension ³ (MES)	mg/l	< 15	11	8.2	12.4	23.0

Rendements		OEaux	2019	2020	2021	2022
Demande biologique en oxygène à 5 j	%	> 90	88	87.7	80.7%	61.6%
Demande chimique en oxygène	%	> 85	86	90.3	81.1%	70.0%
Phosphore	%	> 80	94	96.3	94.0%	89.5%

¹ Mesure de la consommation d'oxygène nécessaire à l'oxydation des substances organiques biodégradables

² Mesure de la consommation d'oxygène nécessaire à l'oxydation des substances organiques et minérales, biodégradables ou non

³ Mesure de l'ensemble des matières solides insolubles

La concentration et le rendement du phosphore total qui, grâce au nouveau traitement primaire renforcé par un surdosage de chlorure ferrique, dont 4'892 tonnes ont été consommées (4'061 tonnes en 2021), sont conformes aux exigences de traitement imposées par l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux). En revanche, les trois autres paramètres (DBO5, DCO et MES) s'avèrent non-conformes en raison de l'absence temporaire de traitement biologique, lequel est en cours de construction actuellement. Ces paramètres devraient être à nouveau conformes en 2025. En outre du suivi de ces paramètres par la Direction générale de l'environnement, le nombre d'analyses de l'eau du lac, dont les échantillons ont été pris sur les rives du Parc Bourget, a été accru. Elles ne révèlent aucune anomalie.

Traitement des boues d'épuration

10'597 tonnes de boues déshydratées ont été produites à Vidy (-44.6% par rapport aux 19'126 t produites en 2021). Cette diminution s'explique par la digestion des boues sur la totalité de l'année. Ce procédé permet de transformer une partie de la matière organique en biogaz, ce qui se traduit par une réduction du volume de boues à déshydrater.

		2019	2020	2021	2022
Total des boues déshydratées	t	28'183	28'923	19'126	10'597

Incinération des boues d'épuration

Outre les boues déshydratées produites à Vidy, 13'145 tonnes de boues déshydratées digérées et non digérées ont été réceptionnées à Vidy, soit +33.1% par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par la réception exceptionnelle de boues en provenance des périmètres de l'usine d'incinération de SAIDEF (FR), respectivement de SATOM (VS) pour cause de pannes de leurs installations.

Ainsi, et tenant compte des variations des stocks, la quantité de boues incinérées à Vidy a diminué en 2022, soit 22'882 tonnes par rapport aux 29'822 tonnes en 2021.

Quantités reçues, incinérées et évacuées

Le bilan de l'incinération s'établit comme suit :

		2019	2020	2021	2022
Boues extraites et déshydratées à Vidy	t	28'183	28'923	19'126	10'597
Boues d'autres STEP	t	8'202	7'562	9'875	13'145
Variation des stocks de boues	t	712	-388	+806	-875
Litière	t	21	19	15	15
Total incinéré	t	37'118	36'116	29'822	22'882
Nombre de jours d'incinération	j	333	331	325	307
Quantité moyenne incinérée par jour	t/j	112.5	109.1	91	74.5
Gaz de combustion consommé	MWh	12'818	9'035	11'692	13'137
MWh consommés par t de boue	MWh	0.345	0.250	0.392	0.574

L'incinération et le traitement des fumées ont nécessité un apport de 0.574 MWh de gaz par tonne de boue incinérée en 2022, cette augmentation par rapport à 2021 (+46,4 %),

s'explique par la forte diminution du PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) des boues, suite à leur digestion (une partie de l'énergie des boues ayant été transformée en biogaz). L'auto-combustion n'étant dès lors plus assurée, l'apport en continu de gaz permet de maintenir les températures nécessaires à l'incinération des boues.

Les résidus d'incinération évacués en décharge contrôlée (Deponie Teuftal AG à Frauenkappelen) se répartissent comme suit :

		2019	2020	2021	2022
Sables et cendres humides	t	133	134	449	560
Cendres fines sèches	t	2'598	2'713	2'938	2'995
Boues résiduelles du lavage des fumées	t	3.5	0	0	0

Energie produite et consommée

L'énergie des fumées, récupérée dans la chaudière à vapeur, permet d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD). Une part de cette énergie couvre aussi les besoins internes de la STEP en eau chaude sanitaire et chauffage des processus de traitement.

Production de chaleur		2019	2020	2021	2022
Energie totale produite	MWh	21'177	22'325	17'443	19'066
Part consommée par la STEP pour ses propres besoins	MWh	1'687	1'719	1'703	6'093
	%	7.9	7,7%	9.8%	32%
Part fournie au réseau de chauffage à distance	MWh	19'490	20'606	15'741	12'973
	%	92.1	92.3	90.2%	68%

L'énergie livrée par la STEP au réseau de chauffage à distance (CAD) est en nette diminution à 12'973 MWh (-17.6% par rapport aux 15'740 MWh fournis en 2021), représentant 2.5% de l'énergie totale fournie par le CAD. Cette baisse s'explique par la forte diminution du PCI des boues, suite à la digestion, ainsi que par l'augmentation de la part consommée par la STEP notamment pour chauffer les boues avant digestion.

Pour ce qui est du biogaz résultant de la digestion des boues, il est épuré et mis sous pression avant d'être injecté (biométhane) dans le réseau de gaz naturel de la Ville de Lausanne pour l'usage du chauffage à distance.

Production de biométhane		2019	2020	2021	2022
Biométhane	NM ³	---	---	1'124'699	2'412'197
Pouvoir calorifique inférieur moyen	PCS	---	---	10.78	10.89
Mégawatheures injectés	MWh	---	---	12'124	26'267

L'augmentation du volume de biométhane injecté (+114.5%) en 2022 par rapport aux 1'124'699 injectés en 2021, s'explique par le fait que ce volume se rapporte à l'année entière de 2022, alors que celui de 2021 correspond à seulement 6 mois de production (mise en service durant l'été 2021).

L'ensemble des activités de la STEP a consommé 12'415 MWh d'énergie électrique.



Traitement des fumées

Les résultats analytiques du traitement des fumées montrent que 90.7% des moyennes horaires de CO ($< \text{ou} = \text{à } 50 \text{ mg/m}^3 \times 1.2 = 60 \text{ mg/m}^3$) respectent les normes imposées par l'OPair, soit 6.3 points en dessous des 97% exigés. Quant aux moyennes horaires de NOx ($< \text{ou} = \text{à } 80 \text{ mg/m}^3 \times 1.2 = 96 \text{ mg/m}^3$), 91.4% des moyennes horaires respectent les normes, soit 5.6 points en-dessous des 97% exigés.

Les dépassements des moyennes horaires sont essentiellement imputables à des défauts d'étanchéité ayant entraîné de l'air parasite dans les fumées d'incinération durant le premier trimestre de l'année. Afin de remédier à ces défauts, l'arrêt de la ligne d'incinération a été avancé de 15 jours. La ligne a pu être remise en service à la fin du mois de juin, à satisfaction.

	OPair	2019	2020	2021	2022
Nombres d'heures en Incineration		7'927 hs.	7'955 hs.	7'797 hs.	7'614 hs.
Monoxyde de carbone (CO)					
Nbr. de moyennes journalières > à 50 mg/m^3 selon l'art. 15.4.a)	Aucune	18 j	18 j	23 j	70 j
% de moyennes horaires n'excédant pas 1,2 fois la valeur limite selon l'art.15.4.b) : $1,2 \times 50 \text{ mg/m}^3 = 60 \text{ mg/m}^3$	> à 97%	95.9%	98.5%	96.1%	90.7 %
Nbr. de moyennes horaires > au double de la valeur limite selon l'art. 15.4.c) : $2 \times 50 \text{ mg/m}^3 = 100 \text{ mg/m}^3$	Aucune	27 hs.	18 hs.	94 hs.	149 hs.
Oxydes d'azote (NOx)					
Nbr. de moyennes journalières > à 80 mg/m^3 selon l'art. 15.4.a)	Aucune	1 j	23 j	1 j	70 j
% de moyennes horaires n'excédant pas 1,2 fois la valeur limite selon l'art.15.4.b) : $1,2 \times 80 \text{ mg/m}^3 = 96 \text{ mg/m}^3$	> à 97%	99.6%	94.9%	99.0%	91.4%
Nbr. de moyennes horaires > au double de la valeur limite selon l'art. 15.4.c) : $2 \times 80 \text{ mg/m}^3 = 160 \text{ mg/m}^3$	Aucune	5 hs	58 hs	20 hs	192 hs



Autres traitements



Traitement des graisses

La STEP de Vidy a réceptionné et traité 239 tonnes de graisses de restaurant, en augmentation de 160% par rapport aux 92 tonnes réceptionnées en 2021.

		2019	2020	2021	2022
Graisses de restaurants	t	2'052	1'115	92	239
Graisses d'abattoirs	t	0	0	0	0
Boissons avariées	t	7	14	3	0



Traitement des résidus de vidange des sacs de route

Cette prestation n'est plus fournie par la STEP pendant toute la durée des travaux de renouvellement des lignes de traitement.

Visites de l'exploitation

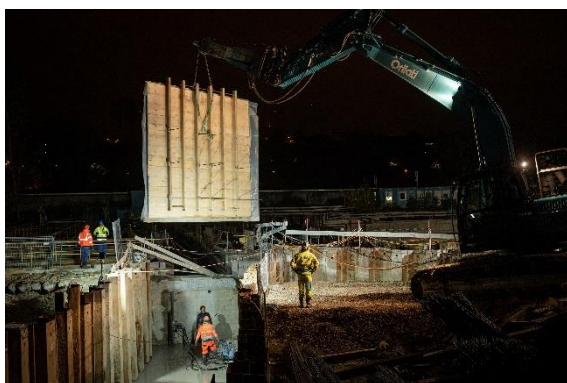
Les demandes de visite de la STEP ont fortement augmenté en 2022. Ces visites ont été assurées par le responsable des visites du Service de l'eau, assisté par deux guides externes, ainsi que par du personnel de la STEP et de l'équipe de projet STEPact, soit 1'329 visiteurs repartis en 69 groupes, issus d'horizons très divers, notamment :

- écoles primaires / secondaires
- universités / hautes écoles / autres formations
- associations professionnelles / entreprises / diverses associations
- Grand Conseil vaudois

Pour assurer la sécurité des visiteurs, un parcours balisé est mis en place par le personnel d'exploitation et chaque visiteur est équipé de casque et chasuble pendant toute la durée de la visite.

Projet d'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration (STEPact)

Le premier semestre 2022 a principalement été consacré aux travaux parfois bruyants de fonçage des palplanches, de terrassement et de travaux spéciaux au sein de l'enceinte de fouille du futur bâtiment de traitement biologique (bâtiment D, phase 3). Le fond de fouille ayant été atteint durant l'été, les entreprises posant les canalisations sous radiers et les mises-a-terre sont intervenues aussitôt.



En décembre, l'entreprise de travaux spéciaux a également œuvré à la réalisation d'une ouverture dans le canal exutoire provisoire et réalisé une fermeture dans le canal exutoire définitif de sorte à permettre l'assainissement de ce dernier. Ces ouverture et fermeture ont nécessité une opération nocturne, avec arrêt complet de la STEP, évitant ainsi tout débordement d'eau non traitée dans le milieu naturel, sans incidences toutefois sur la qualité de traitement des eaux usées.

Une fois les bassins de l'ancien traitement physico-chimique vidangés, la démolition de ceux-ci a débuté au cours de l'été ; elle s'achèvera en 2023.

Lancé en décembre 2021, l'appel d'offres visant les travaux de gros œuvre du bâtiment D est intervenu dans un contexte de forte variation des prix des matériaux. C'est toutefois fort d'une adjudication des travaux de génie civil prononcée le 17 juin, que l'entreprise adjudicataire est arrivée sur le chantier en septembre accompagnée d'une centrale à béton et de deux grues-tour, toutes installées jusqu'en novembre.

Administrativement et durant cette même année, des appels d'offres ont été publiés, les offres reçues et évaluées, puis les travaux adjugés pour la fourniture et la pose d'un monte-charge et du système de mise-à-terre, ainsi que les provisoires électriques de chantier.

Le début de l'année a encore été marqué par l'emballage avec leurs façades définitives des deux digesteurs des boues d'épuration construits lors de la phase 2. La pose des façades sur les autres bâtiments de la phase 2 est impatientement attendue pour 2023. Déterminé en 2021, le « style graphique » de la signalétique s'est vu appliqué tout du long de l'année sur les murs et sols des bâtiments réalisés en phase 2. Discrète et fonctionnelle, l'orientation graphique des usagers et des visiteurs ne souffre à présent de plus aucune lacune.



Le tournage de films, ainsi que la prise de photos, sont pour certains disponibles sur le site internet de la Ville de Lausanne.

Déroulement du projet

- 24.02.2022 Fin de réalisation des pieux sécants de la phase 3 (bâtiment D).
- 24.03.2022 Achèvement du montage des charpentes métalliques pour les façades ETFE des bâtiments de la phase 2
- 05.04.2022 Fin de la vidange de tous les déchets (consommables) des bassins de l'ancien traitement physico-chimique.
- 12.04.2022 Visite de la STEP et de son chantier par les parlementaires du Grand Conseil.
- 09.05.2022 Fin de réalisation des pieux de la phase 3 (bâtiment D).
- 05.09.2022 Première pose de canalisation sous radier.
- 13.10.2022 Montage de la centrale à béton pour les travaux de gros œuvre de la phase 3 (bâtiment D).
- 17.10.2022 Montage de la grue-tour no.1 pour la phase 3 (bâtiment D).
- 18.10.2022 Première pose du système de mise-à-terre pour la phase 3 (bâtiment D).
- 01.11.2022 Première vidange totale d'un bassin de traitement primaire (phase, bâtiment C), constat satisfaisant de la qualité des bétons après plus de deux ans de service.
- 10.11.2022 Constaté et aussitôt colmaté plusieurs fissures dans le canal Est (ancien).
- 25.11.2022 Montage de la grue-tour no.2 pour la phase 3 (bâtiment D).
- 07.12.2022 Travaux de nuit avec arrêt de la STEP (sans incidence sur la qualité de traitement) pour la création d'ouverture dans le canal exutoire provisoire et fermeture dans le canal exutoire définitif.

Appels d'offres

Les appels d'offres suivants ont été lancés en 2022 :

- 14.01.2022 Marché de fourniture et pose d'un monte-charge pour le bâtiment D (phase 3).
- 01.04.2022 Marché de fourniture et pose du système de mise-à-terre et parafoudre, ainsi que des provisoires électriques de chantier, pour le bâtiment D (phase 3).
- 04.11.2022 Marché de la surveillance de chantier.
- 27.08.2022 Fourniture en 2023 de chlorure ferrique.

Adjudications

Le Conseil d'administration a adopté les adjudications suivantes en 2022 :

- 21.01.2022 Prestation d'accompagnement pour la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion comptable et financière à BDO SA.

- 02.03.2022 Complément au marché des installations sanitaires des phases 1 et 2, à Milliquet SA, Romanel-sur-Lausanne.
- 02.03.2022 Renchérissment de la fourniture d'acier pour les travaux de gros œuvre de la phase 2, Implenia Suisse SA, Glattpark.
- 02.03.2022 Prestations complémentaires au mandat de protection incendie à BG Ingénieurs-Conseils SA, Lausanne.
- 02.03.2022 Fourniture de réactif polymère pour le traitement primaire des boues à Flonex AG, Birsfelden.
- 02.03.2022 Transport de sables, de cendres humides et de déchets de grille au Service achats et logistique Ville, Ville de Lausanne.
- 02.03.2022 Mise en décharge de sables, cendres humides et sèches, ainsi que le transport de cendres sèches à Deponie Teuftal AG, Frauenkappelen.
- 02.03.2022 Fourniture de chlorure ferrique à Kuhlmann Switzerland AG, Rekingen.
- 10.04.2022 Renchérissment des honoraires pour l'année 2021, à Gibes Groupement d'ingénieurs civils, Lausanne.
- 27.04.2022 Fourniture de chlorure ferrique à Kuhlmann Switzerland AG, Rekingen.
- 17.06.2022 Vidange des déchets (consommables) de l'ancien traitement physico-chimique avant sa démolition à Tinguely Voirie Service SA - Lauanne, à Liaudet Pial SA - Renens et à Hubert Etter&Fils SA - Vuadens.
- 17.06.2022 Marché de fourniture et pose d'un monte-charge pour le bâtiment D (phase 3) à Ascenseur Schindler SA, Bussigny-près-Lausanne.
- 17.06.2022 Marché de fourniture et pose du système de mise-à-terre et parafoudre, ainsi que des provisoires électriques de chantier, pour le bâtiment D (phase 3) à Bouygues E&S InTec Suisse SA, Prilly.
- 17.06.2022 Marché des travaux de gros œuvre du bâtiment D (phase 3) à Marti Construction SA, Lausanne.
- 17.06.2022 Prestation complémentaire d'assurance globale chantier (prolongation) à Allianz Assurances Suisse SA, Lausanne.
- 17.06.2022 Prestations complémentaires au mandat d'ingénierie chauffage-ventilation-sanitaire à Chuard Ingénieurs Vaud SA, Lausanne.
- 17.06.2022 Complément au marché d'installation de chauffage des bâtiments de la phase 2 au Consortium Brauchli SA-Depraz SA-Alvazzi SA, Forel.
- 03.07.2022 Renchérissment des prestations de l'année 2020 pour les études et le suivi de réalisation des équipements électromécaniques, au Consortium CReAL, Lausanne.
- 12.08.2022 Marché de fourniture et pose des canalisations sous radier et des incorporés en dalle à Riedo Klima SA, Le Mont-sur-Lausanne.
- 26.11.2022 Fourniture en 2022 de réactif polymère pour le traitement des boues à Flonex AG, Birsfelden.

- 26.11.2022 Fourniture en 2022 de réactif pour le traitement des airs viciés et des fumées d'incinération à Thommen-Furler AG, Rüti bei Büren.
- 05.12.2022 Fourniture en 2023 de réactif polymère pour le traitement primaire des eaux usées à Flonex AG, Birsfelden.
- 07.12.2022 Mise en décharge de sables, cendres humides et sèches, ainsi que le transport de cendres sèches à Deponie Teuftal AG, Frauenkappelen.
- 07.12.2022 Transport de sables, de cendres humides et de déchets de grille au Service achats et logistique Ville, Ville de Lausanne.
- 07.12.2022 Projet LI3 – Prestations d'études architecturales à apaar sàrl, d'ingénierie de sécurité incendie à BG Ingénieurs-Conseils SA - Lausanne, d'étude de démontage des équipements électromécaniques dans le bâtiment d'incinération no.2 à Sotrag SA - Etoy, de planification et de coordination de la sécurité de chantier à Ecoservices Vaud sàrl, Lutry.

Problématique de la formation de bromates par ozonation

En conception depuis 2015, la filière de traitement envisagée des micropolluants repose sur l'oxydation par ozonation et l'adsorption sur charbon actif.

L'éligibilité aux indemnités (subventions) pour les mesures servant à l'élimination des composés traces organiques (micropolluants) selon la Loi (LEaux) et l'Ordonnance (OEaux) sur la protection des eaux est conditionnée notamment à la compatibilité de l'eau usée à l'ozonation.

La recherche du bromure, une substance inoffensive pour la santé, qui par ozonation forme du bromate, une substance potentiellement dangereuse pour la santé, s'est malheureusement avérée positive dans les eaux usées arrivant à Vidy.

Désormais connue, la problématique du bromate doit être circonscrite dans la future installation, les multiples émetteurs ne pouvant être identifiés et leur émission de bromures réduite du jour au lendemain. Le dossier technico-économique d'une filière adaptée et développée par le concepteur de l'installation de traitement des micropolluants a été remis en octobre à la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud en vue de sa transmission à l'Office fédérale de l'environnement. Ce dernier est appelé à se prononcer quant à l'éligibilité aux indemnités précitées.

Projet de renouvellement de la ligne d'incinération des boues (phase d'études)

Le chef de projet de la nouvelle ligne d'incinération, arrivé en avril, s'est concentré à rassembler la documentation du projet, à asseoir l'organisation et la gestion de la qualité du projet, à faire effectuer des sondages géotechniques à l'emplacement du futur bâtiment, à travailler avec le Consortium GIBE, tout en préparant le lancement des appels d'offres des mandataires manquant encore à l'organigramme. Un préavis est en cours de rédaction.



Projet d'un nouveau bâtiment administratif (phase d'études)

Les collaborateurs du Service de l'eau, répartis sur onze sites, ont une mission commune de gestion de la production d'eau potable et de son réseau ainsi que de celle de la collecte, de l'évacuation et d'assainissement des eaux pluviales et usées. Leur éloignement géographique est un frein à la bonne cohésion du service et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Le Service de l'eau vise donc à regrouper ses activités dans un bâtiment à construire sur la parcelle dont Epura SA est superficiaire. Il est prévu qu'Epura SA loue ce bâtiment au Service de l'eau.

L'équipe de projet s'est préoccupé de l'actuel bâtiment administratif en lui faisant subir quelques analyses visant à déterminer la qualité de ses bétons et en fixant les exigences énergétiques auxquelles devra satisfaire dit bâtiment une fois rénové. Concernant le nouveau bâtiment administratif, toutes les contraintes de sa réalisation étant à présent connues et la documentation compilée, il est envisagé de lancer son concours d'architecture en cours de l'année 2023.

La réflexion consistant à recevoir l'ensemble des 'réseaux' (atelier et véhicules d'intervention des collaborateurs chargés de l'entretien et de la réparation du réseau de distribution d'eau potable) a abouti à sa faisabilité. Ces ateliers et collaborateurs prendraient place dans un nouveau bâtiment à construire en lieu et place de l'actuel bâtiment d'incinération no.1. Ce dernier n'a plus de raison d'être, une fois la nouvelle ligne d'incinération no.3 mise en service. En effet, il a été validé qu'il était économiquement plus avantageux de démolir le bâtiment existant, au lieu de le rénover, et de construire un nouveau bâtiment adapté aux besoins.

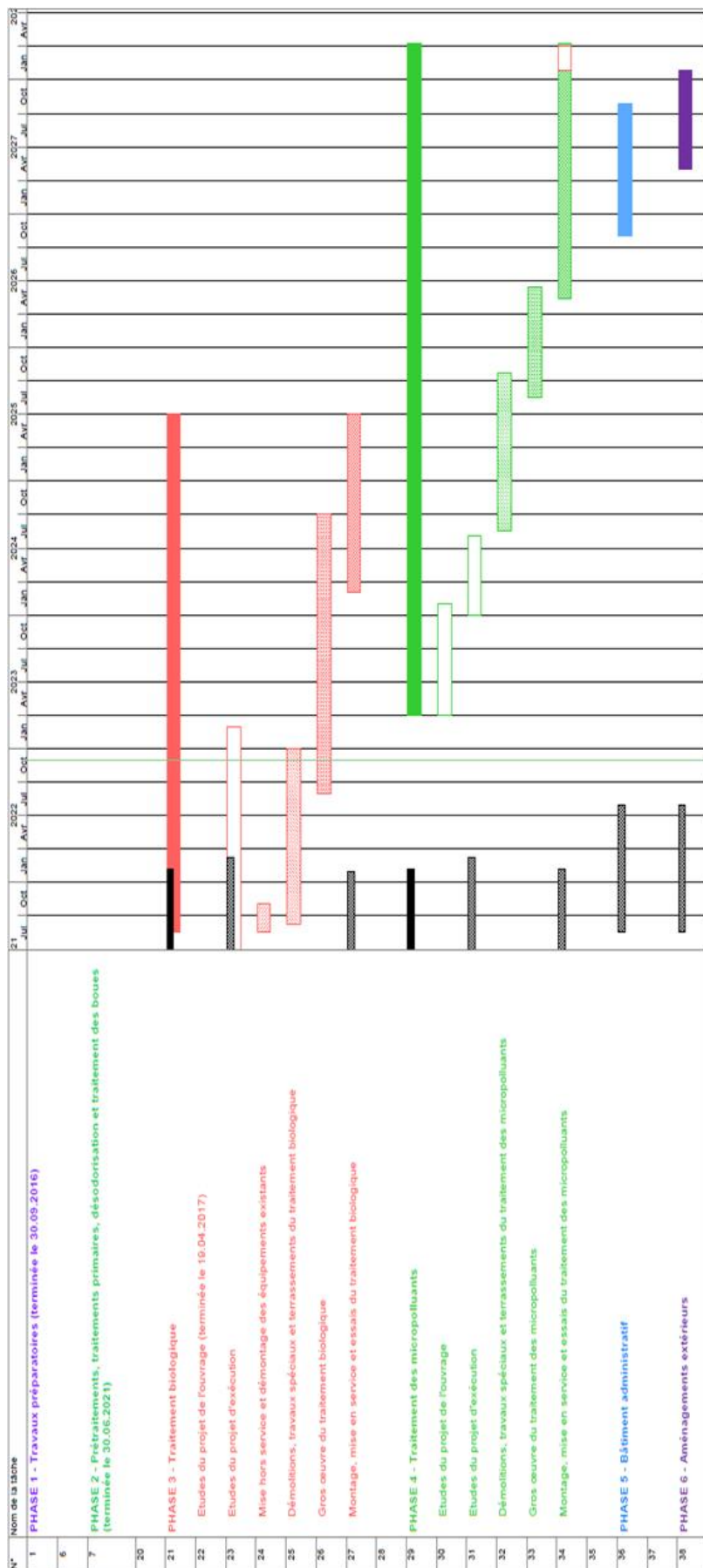
Planification des travaux

Les façades des bâtiments de la phase 1 et 2 sont toujours en cours de montage durant l'année 2022. Il est anticipé que l'ensemble des façades soient installées en 2023.

Débutés en septembre 2021, les travaux de démolition des anciens traitements primaire, biologique (clarificateur Est) et physico-chimique se sont poursuivis en 2022 pour s'achever en 2023.

Les travaux spéciaux (forage de pieux) ainsi que ceux de terrassement du futur bâtiment de traitement biologique (phase 3) se sont achevés à la fin de l'été.

Les travaux de gros œuvre dudit bâtiment ont débuté en octobre par les installations de chantier consistant en la centrale à béton et deux grues-tours. Les travaux de gros œuvre se dérouleront jusqu'en 2024 inclus.



Plannings initial et actualisé à début-décembre 2022